

THEME : PAYSAGES ET CADRE DE VIE

SOUS- THEME : PAYSAGES – POINTS NOIRS

Indicateur : DONNEES GENERALES

La perception du paysage est toujours quelque chose de subjectif et très dépendant de l'échelle d'observation.

Afin de progresser au niveau de la connaissance, de caractériser les différents types de paysages observés et de sensibiliser les aménageurs à cet élément important du patrimoine, un guide départemental des paysages sera réalisé au cours de l'année 2003.



Actuellement, en fonction des éléments disponibles, 4 indicateurs ont été définis pour rendre compte des efforts consentis pour l'amélioration des paysages.

- ▶ L'intégration des réseaux aériens dans l'environnement
- ▶ La réhabilitation des décharges
- ▶ L'évolution des plantations de haies
- ▶ Les aménagements paysagers réalisés sur les routes départementales.

Indicateur : INTEGRATION DES RESEAUX AERIENS EXISTANTS DANS LES BOURGS

Les gestionnaires de réseaux aériens du département mènent depuis plusieurs années une politique d'intégration coordonnée de leurs réseaux existants dans l'environnement.

Il s'agit :

- des syndicats intercommunaux d'électricité et d'E.D.F. pour les réseaux d'électricité ;
- de France Télécom et des communes pour le réseau de télécommunication ;
- des communes pour le réseau d'éclairage public.

Cette politique est menée avec le concours financier du Conseil Général dans le cadre de la convention départementale d'intégration des réseaux aériens existants passée avec les différents gestionnaires depuis 1996.

Les opérations consistent à effacer simultanément les réseaux aériens existants d'électricité (principalement basse tension), de télécommunication et d'éclairage public, par mise en souterrain ou éventuellement dissimulation en façade, dans les bourgs des communes de moins de 5 000 habitants.

En plus d'améliorer l'aspect de nos communes, l'intégration permet d'augmenter la fiabilité des réseaux, notamment d'électricité, en limitant les problèmes en cas de givre ou de tempête.

INTEGRATION DES RESEAUX AERIENS EXISTANTS DANS LES BOURGS DE MOINS DE 5 000 HABITANTS

	1999	2000	2001	2002
Nombre d'opérations engagées	25	38	46	39
Longueur intégrée par réseau	15 000 m	19 000 m	18 000 m	17 000 m
Montant total de travaux	3 965 000 € HT	6 250 000 € HT	5 945 000 € HT	5 475 000 € HT

Source : Département 28 (D.A.E.E.R.)

Indicateur : REHABILITATION DES DECHARGES COMMUNALES ET PRIVEES

Il y a encore quelques années, toutes les communes d'Eure et Loir disposaient d'une ou plusieurs décharge(s) (souvent d'anciennes carrières) pour se débarrasser des déchets produits par les ménages, les artisans et les entreprises.

Peu à peu les communes se sont regroupées en structures intercommunales pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères et, depuis une dizaine d'années, les syndicats ont mis en place des déchetteries (37 actuellement) pour récupérer les encombrants, les déchets végétaux et les gravats.

Cette évolution de la gestion des déchets ménagers ainsi que celle de la réglementation (loi sur les déchets de juillet 1992), ont conduit des maires à fermer et dans certains cas à réhabiliter leur décharge communale.

Néanmoins, un certain nombre de décharges anciennes ou toujours en activité posent des problèmes vis à vis de l'environnement (risque de pollution de la ressource en eau, points noirs paysagers, etc...).

Aussi, la réhabilitation des décharges est une des priorités de la Charte Départementale pour l'Environnement et du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Dans ce cadre des inventaires diagnostics sont réalisés par commune et le Conseil Général et l'ADEME accordent des aides financières aux communes afin de les inciter à réhabiliter leur ancienne décharge.

REHABILITATION DES DECHARGES (situation août 2002 dans 363 communes sur 403)

Nombre de communes ayant fait l'objet d'un inventaire	Nombre décharges recensées	Décharges en activité		Décharges fermées non remblayées		Décharges remblayées ou réhabilitées	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
363	241	119	49 %	36	15%	86	36%

Source : Département 28 (D.A.E.E.R.)

Indicateur : LES PLANTATIONS AIDEES

Depuis 1985, les aides à la plantation ont permis de planter plus de 140 km de haies, et l'effort s'est amplifié ces dernières années.

(voir gestion des milieux naturels pour plus d'informations)



**Indicateur : LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS REALISES SUR LES ROUTES
DEPARTEMENTALES**

Des aménagements paysagers sont réalisés sur routes départementales dans le cadre de trois types d'opération :

- en accompagnement de travaux routiers proprement dit, dans l'objectif d'intégration paysagère de l'aménagement routier ; c'est le cas principalement des carrefours giratoires et voies nouvelles ;
- en tant que composante à part entière d'un projet d'amélioration de la sécurité à l'entrée de bourg, l'aménagement paysager participant au même titre que les autres composantes du projet à la résolution d'objectif de réduction de la vitesse, rétrécissement des champs visuels, ...
- indépendamment de tout autre intervention, en véritable projet de requalification paysagère d'un itinéraire complet, motivée généralement par le dépérissement ou le caractère dangereux de plantations d'alignement existantes ou la volonté de requalifier un itinéraire traversant un site sensible.

Les réalisations concrètes à ce jour concernent principalement l'aménagement de giratoires et quelques opérations de sécurité à l'entrée de bourg.

Les opérations de requalification prévues (notamment RD 941 La Ferté Vidame–Verneuil et RD 906 Chartres-Maintenon) sont encore au stade des études et devraient déboucher en 2002-2003.

NOMBRE D'AMENAGEMENTS REALISES DEPUIS 5 ANS

Nature de l'opération	1998	1999	2000	2001	2002	Total
- aménagement paysager de carrefours et ronds points	3	2	3	5	2	15
- aménagement sécurité entrée des bourg	---	1	1	2	3	7
- aménagement linéaire le long des routes	---	---	---	---	1	1

Source : Département 28 – Direction de la Voirie